Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260521-37_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 21 MAI à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD – A. MEHAT – B. LECUE – C. MARCAULT – G. THOMAS – I. MOISON – JM. PINARD – N. JOLIVEL – O. HERSENT – S. LE SAOUT – JL. BOSSE – C. ALLAIN – V. MAIRESSE – J. HODY
REPRESENTÉS : A. LEBRETON pouvoir à JM. PINARD
EXCUSES :

G. THOMAS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : Le 12/05/2026

DÉLIBÉRATION N° 37-2026 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme MARCAULT, adjointe au maire, énumère aux membres du Conseil la liste des associations qui demandent une subvention.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les montants suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT EN EUROS
On Lâche Rien Sauf Les Chiens	100 €
ACCA (Asso. Communale de Chasse Agréée)	500 €
Les Rikiki	500 €
A.D.M.R. (Bain de Bretagne)	250 €
Panisol	400 €
Restos du Cœur	400 €
Pik Ethique	500 €
Club de Basket	500 €
Club de Basket	500 € versés à l'issue de la manifestation des 30 ans du club sur présentations de justificatifs

- **Précise** que ces subventions seront mandatées à l'article 65748 «subventions de fonctionnement aux associations».

Fait et délibéré à Poligné

Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD